

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
22 août 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 22 août, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 18 août 2018.

Présents : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Anne-Marie Fitoussi, Frédéric Melmoux, Claude Morin, Hervé Robin.
Procurations : Jean-Pierre Filiâtre a donné procuration à Jacqueline Bonnet
Absente excusée : Françoise Laurent
Absents : Christelle Emperaire, Agnès Vallon
Secrétaire de séance : Hervé Robin

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2018- unanimité

1/ Loyer appartement de l'Ecole.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme Desreumaux Brigitte, par lequel elle sollicite un loyer inférieur à celui voté en janvier 2018.
Considérant que l'occupation ne durera que jusqu'au mois de novembre, et que cette mise à disposition est destinée à lui permettre d'organiser son déménagement (initialement prévu cet été et reporté pour raison familiales)
Le Conseil Municipal propose une mise à disposition jusqu'au 30 novembre 201, moyennant une indemnité d'occupation de 250€ mensuels. ; les charges courantes étant supportées par Mme Desreumaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ Personnel Communal - Ratio d'avancement de Grade

Monsieur Le Maire présente les tableaux d'avancement de grades, proposés par le Centre de gestion compte tenu de l'ancienneté ou de la réussite à l'examen/concours des agents communaux, pour la période 2018/2019.
Les ratios et nouveaux classements proposés sont adoptés à 100% et se traduisent comme suit :

Service technique, grade d'adjoint technique principal 2eme classe – Condition : réussite à l'examen
Service agence postale, grade adjoint administratif principal 2eme classe – Condition : réussite à l'examen
Service administratif, grade rédacteur principal 1^{er} classe – Condition : réussite à l'examen

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3/ Demande de changement d'horaires- Service technique

Monsieur Le Maire, fait part au Conseil Municipal du souhait de l'agent technique, de rallonger ses journées de travail afin de ne plus travailler le mercredi matin.
Considérant que cela pourrait occasionner une charge financière supplémentaire si l'agent venait à intervenir le mercredi, notamment pour le déneigement,
Il sera proposé à l'agent de déplacer son temps de travail de la demi-journée du mercredi au samedi matin.
Ce mode de fonctionnement serait mis en place pendant une année, à l'issue de laquelle une évaluation serait réalisée afin de le maintenir ou non.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4/ Achat de la Licence IV

La Commune va proposer de racheter de la dernière licence IV disponible sur la Commune.
Principe d'acquisition adopté à l'unanimité des membres présents

5/ Choix du futur locataire du local « café de village »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel à candidature, 4 propositions ont été faites, suivies d'un désistement.

A la demande de Mme Anne-Marie Fitoussi et après accord de plus d'un tiers des membres présents, le vote se fait à bulletin secret.

Après examen des candidatures, de la viabilité du projet de chacun, il est décidé de louer le local à M. Barrago Didier, qui en plus de l'activité traiteur devra obligatoirement exercer l'activité de café/restaurant.

Adopté à 6 votes pour et 1 abstention

6/ Droit de préférence et de préemption au bénéfice de la Commune – Acquisitions parcelles de terrain/boisées

Monsieur Le Maire présente le courrier par lequel Maître Ferrieux, notaire à Vizille nous informe de la vente des parcelles boisées cadastrées section B et numéro 489, 747, 751, 752, et 753.

La Commune bénéficie d'un droit de préférence en temps que voisin des parcelles en vente ainsi de d'un droit de préemption au titre notamment de l'article L331-22 du Code Forestier.

Compte-tenu de l'intérêt des peuplements des parcelles et de leur contiguïté avec la propriété forestière communale soumise,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'exercer son droit de préemption.

Les parcelles seront acquises au prix de 2700€ hors frais d'acte.

7/ Martelages 2019

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Stagnoli Patrick, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve le passage en coupe des parcelles forestières n°38 – 39 – 40 et 79
- demande le report de la parcelle 80

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8/ Adhésion à la Fédération Nationale de Défense du Pastoralisme

Monsieur Le Maire présente la proposition d'adhésion à la Fédération Nationale de défense du Pastoralisme.

La Commune adhère déjà à l'Union pour les activités pastorales et rurales (USAPR).

Après discussion, il est décidé de ne pas adhérer à la FNDP.

Adopté à 4 vote contre l'adhésion et 3 votes pour.

9/ Motion refus compteurs Linky

Le Conseil Municipal décide de reporter cette discussion afin d'avoir plus de précisions avant de se prononcer.

10/ Décision modificatives de crédits sur le Budget de l'eau et de l'assainissement et du CCAS

Budget de l'eau et de l'assainissement : Virement de 1955€ du compte 673 (Dépenses de Fonctionnement = annulation de recettes sur années antérieures) vers le compte 6542 (Dépenses de Fonctionnement = créances éteintes)

Budget du CCAS : Virement de 22€ du compte 673 (Dépenses de Fonctionnement = annulation de recettes sur années antérieures) vers le compte 6542 (Dépenses de Fonctionnement = créances éteintes)

Questions diverses

Des infiltrations d'eau dans une cave ont été signalées par un habitant du Serre. Une recherche de fuite sur le réseau eau pluviale/assainissement sera réalisée, suivie si besoin de la réparation de la conduite.

Une réunion de préparation de la cérémonie de commémoration de l'attaque des maquis de Tréminis aura lieu le 29 août à 20h00

M. Melmoux signale que l'accès à la carrière lithographique doit être sécurisé.

Il alerte également sur la présence de la Pyrale du buis sur la Commune.

M. Melmoux rappelle que le l'accès à la Margelière est impossible pour certains véhicules, compte tenu de l'état de ce chemin.

Mme Fitoussi signale que le Pont du Serre s'est dégradé et que des pierres menacent de tomber. Le Conseil Départemental en sera avisé.

La tournée de collecte des ordures ménagères en été est insuffisante. Chaque semaine les ordures étaient déposées à côté des moloks. Il ne s'agit pas d'incivilités car les moloks étaient pleins.

Une demande sera faite à la Communauté de Communes du Trièves pour la mise en place d'une deuxième tournée, au moins au mois d'août.

Un ramassage des encombrants sera demandé, ainsi que la mise en place de bacs de collecte pour le carton

Pour faciliter l'accès à la Chapelle du Serre en période estivale et à la demande de certains habitants, la Chapelle restera ouverte en juillet et août.

Afin de garantir la sécurité des données publiques et personnelles conformément au nouveau règlement de protection des données imposé depuis le 28 mai 2018, un devis de mise en place d'un accès WIFI sécurisé a été demandé. Cette ligne supplémentaire coûterait 40€ par mois.

Compte tenu de ce coût important et de la bonne couverture mobile 3G, il a été décidé de ne pas mettre en place cette nouvelle ligne. L'accès WIFI « Tréminis Public » sera donc désactivé le 30 septembre.

57

Les bâtiments de la Cure et de l'ancienne Scierie Communale ont fait l'objet de deux avis de valeur.

Les bâtiments seront proposés à la vente.

La Commune souhaiterait obtenir 100000€ pour la Cure et 40000€ pour l'ancienne Scierie Communale.

La publicité de la vente indiquera la date limite de réception des offres. L'offre la mieux disante sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

L'adjointe au Maire

Adjointe au Maire



